



Mairie de Faycelles

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Jeudi 6 juillet 2023

Par suite d'une convocation, les membres composant le conseil municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 6 juillet, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 30 juin 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Concert KKC Orchestra ;
- Tirage jurés d'assises ;
- Opération désherbage ;
- Abonnement logiciel bibliothèque ;
- Point sur les travaux de la commune ;
- Questions diverses.

Membres présents :

- Jean-Claude LABORIE, maire ;
- Mmes Évelyne CAVALERIE, Nadine LAFON, Maylis LAVAYSSIÈRE, Hélène MATHIEU, Yveline POINSOT, Carine PRADELLE ;
- MM. Jérôme BESSE-DAYNAC, Samuel CONTE, : Éric FAGES, Jean-François HUGONENC, Jean-Claude IBANEZ, André RODRIGUES ;

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : -.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Frédéric DARTOIS, Jean-Christophe LABASCOULE.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LAVAYSSIÈRE Maylis pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

Proposition n° 1 de l'ordre du jour : Désherbage

Un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la bibliothèque de Faycelles dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la bibliothèque doivent être retirés des collections.

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision de désherbage à l'unanimité.

Proposition n° 2 de l'ordre du jour : Abonnement logiciel bibliothèque

L'équipe Bibliothèque de la commune a présenté l'intérêt de passer à une gestion numérique du stock de livres de la commune (après opération de désherbage) – pour faciliter les prêts, retours et gagner en visibilité et statistiques sur la base de données des livres de la commune. La licence de l'outil logiciel est payée par le département. La formation peut être réalisée gratuitement par Nathalie Bayles, mais qu'il faut prévoir une maintenance annuelle de 133 €. La première année, il faut ajouter 100 € pour que la commune se dote d'une douchette pour scanner les livres.

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

Proposition n° 3 de l'ordre du jour : Ajout dans le plan du département d'un itinéraire de chemin rural de la Graville à Faycelles pour compléter le circuit des falaises

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

Fait à Faycelles, le 6 juillet 2023.

Le maire, Certifié exécutoire